



GRANDIR EN BROCÉLIANDE

LE JOURNAL DE LA PETITE ENFANCE EN BROCÉLIANDE

ATELIER

C'EST L'HIVER

Des bonhommes
de neige
qui dérapent

PSYCHO

ALIMENTATION

Les grandes étapes
de 0 à 3 ans

VOS DROITS

FORMATION CONTINUE

Les deux possibilités
pour partir
en formation



LA FORMATION CONTINUE

La formation continue change depuis le 1er janvier 2021. Les assistants maternels du particulier employeur qui partiront en formation dans le cadre du plan de développement des compétences recevront directement les rémunérations et les frais de vie auxquels ils peuvent prétendre pendant la formation.



DEUX POSSIBILITÉS POUR PARTIR EN FORMATION

Le plan de développement de compétences

- 58h par an
- Disponible dès la 1ère heure travaillée
- Rémunération maintenue pendant la formation
- Allocation de formation (si hors temps d'accueil)

Le compte personnel de formation

- Créer votre compte sur www.moncompte-formation.gouv.fr
- En fonction de toutes vos activités professionnelles des heures de formation se cumulent
- Trouver des formations qui vous intéressent
- Vérifier si vous avez cumulé assez d'heures pour y participer

PARTIR EN FORMATION EN 8 ÉTAPES

Étape 1 : Échanger sur vos envies de formation avec vos employeurs

Étape 2 : Consulter le catalogue de formation disponible sur iperia.fr

Étape 3 : Choisissez d'utiliser le Plan de Développement de Compétence ou votre CPF

Étape 4 : Choisissez un thème et des dates de formation

Étape 5 : Remplir le bulletin d'inscription avec le parent-employeur facilitateur

Étape 6 : Effectuer la formation/certification dans un organisme labellisé par Iperia

Étape 7 : A la fin de la formation, vous recevez une attestation de suivi et/ou de certification

Étape 8 : Consulter votre compte Iperia pour voir l'avancer de votre remboursement.

Vous pouvez retrouver différentes fiches techniques pour vous aider à partir en formation sur <https://www.iperia.eu/outils-et-services>

- « Comment convaincre mon employeur de me laisser partir en formation ? »
- « Combien bien valoriser mes compétences après une formation ? »
- « Comment convaincre mon employeur ? »



LA LOI ASAP

Dans le cadre de la loi ASAP (Accélération et Simplification de l'Action Publique), le Gouvernement s'est penché sur un volet « mode d'accueil ». En voici les grands axes et les principales mesures.

- La réforme offrira la faculté d'opter pour un taux d'encadrement unique d'un professionnel pour six enfants.
- Permettre aux professionnels des crèches et aux assistants maternels d'administrer certaines médicaments et traitements afin de favoriser l'accueil des enfants en situation de handicap ou atteints de maladies chroniques et nécessitant des soins réguliers.
- Les assistants maternels, même seuls, pourraient exercer en tiers-lieu c'est-à-dire ailleurs qu'à leur propre domicile.
- Les remplacements entre assistants maternels seront rendus plus simples, y compris ceux exerçant en maison d'assistant maternel, en vue de répondre à des besoins imprévus ou d'offrir des solutions aux familles.
- En structure collective, les établissements pourront autoriser à ce qu'un seul professionnel puisse accueillir jusqu'à trois enfants pendant les horaires atypiques (tôt le matin ou tard le soir)
- Aux assistants maternels, la réforme ouvrira le bénéfice de la médecine du travail, et renforcera les missions d'accompagnement professionnel des Relais Petite Enfance, en particulier pour l'accès à la formation continue.
- Le non-respect des obligations vaccinales par les parents sera reconnu comme un motif de démission légitime pour les assistants maternels, c'est-à-dire ouvrant droit aux allocations chômage.
- Pour les professionnels de crèche, et pour les assistants maternels à titre expérimental, seront introduits des temps collectifs de réflexion sur les pratiques professionnelles.

+ SOURCE : MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SOLIDARITÉS



IMPÔTS ET INDEMNISATIONS

Quelques informations sur les nouveautés 2021

Conformément à la doctrine fiscale, le montant de la rémunération nette fiscale des assistants maternels doit intégrer le montant des indemnités d'entretien et de repas.

- Pour des raisons techniques et par mesure de tolérance administrative, ces montants n'ont pas été intégrés jusqu'en 2020 [...] et n'ont, donc, pas été assujettis au prélèvement à la source lors de leur versement au cours de l'année 2020.
- Toutefois, afin de respecter les conditions d'application du prélèvement à la source prévues par la loi, le montant de votre rémunération mensuelle nette fiscale perçue depuis le 1er janvier 2021 intègre les indemnités d'entretien et de repas, dont les montants ont été fixés au contrat de travail et sont déclarés, comme habituellement, par votre employeur.
- Parallèlement, le montant de ces mêmes indemnités d'entretien et de repas sera communiqué à l'administration fiscale pour les besoins de la déclaration de revenus préremplie. Il sera ajouté à la rémunération salariale proprement dite et figurera sur votre déclaration de revenus dans le montant des salaires prérempli. Ces nouvelles modalités de transmission à l'administration s'appliqueront aux revenus perçus à compter du 1er janvier 2021 et produiront donc leurs premiers effets sur la déclaration annuelle préremplie des revenus 2021, à déposer au printemps 2022.

Rappel : Depuis le mois de juillet 2020, un récapitulatif mensuel de l'abattement fiscal dont vous pouvez bénéficier est disponible sur votre compte en ligne sur la base des données déclarées par votre employeur à Pajemploi.

- Désormais, ces données seront transmises chaque mois à l'administration fiscale. Lors de votre déclaration de revenus, vous devrez vérifier ces montants. Le montant annuel cumulé de cet abattement doit être déduit du montant de la rémunération.
- Vous pourrez renoncer à l'application de l'abattement forfaitaire. Dans ce cas, vous devrez modifier votre déclaration de revenus comme suit :
 1. Si vous optez pour la déduction des frais réels, vous ne devrez pas modifier le montant du revenu et vous devrez inscrire le montant de vos frais réels ;
 2. Si vous optez pour la déduction forfaitaire de droit commun de 10%, vous devrez modifier à la baisse le montant net par soustraction du montant annuel cumulé des indemnités d'entretien et de repas ;

Nb : Dans les deux situations, les rubriques relatives à l'abattement forfaitaire ne doivent pas être renseignées. Si le montant de l'abattement forfaitaire a été prérempli par l'administration, vous devrez supprimer ce montant ou le modifier afin de le ramener à « 0 ». Dans le cas contraire (absence de montant prérempli), aucun montant ne devra être renseigné dans cette zone.

Sources :

✦ SOURCE : PAJEMPLOI ET LA DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES



L'ÉVEIL MUSICAL

En lien avec le Relais Parents Assistantes Maternelles, dans le cadre des espaces jeux et au sein du multi accueil communautaire La Cabane, des ateliers d'éveil musical viennent enrichir le quotidien des enfants et la pratique des professionnelles.



Depuis septembre 2020, Malvina (musicienne et chanteuse de l'Association Philomèle) intervient auprès des bébés comme des plus grands pendant environ 45 minutes, à raison d'une séance tous les 15 jours. L'espace de vie, réaménagé avec des tapis pour l'occasion, permet à tous les enfants de participer à la séance.

Après un temps de bonjour et d'accueil, les enfants peuvent librement manipuler les instruments, chanter, danser, taper dans les mains... Adultes et enfants profitent de ce temps qui permet à chacun de réveiller sa musicalité, son sens artistique et sa créativité, dans un esprit de partage et de bonne humeur. Puis, vient le temps calme accompagné de musique douce avant le retour dans le rythme du quotidien (sieste, repas...).

L'objectif de ces séances reste avant tout la découverte, le plaisir et le partage. La sensorialité des enfants est également mobilisée (motricité globale, manipulation, écoute...) à chaque atelier.

Afin de lutter contre la propagation du COVID 19, le personnel du multi-accueil communautaire bénéficie depuis début janvier de masques à visière transparente, mis à disposition par la CAF. Cela permet aux enfants de mieux percevoir les expressions et émotions des adultes, notamment pendant les temps d'histoires et de chants.





L'ALIMENTATION LES GRANDES ÉTAPES DE 0 À 3 ANS

Le 14 octobre dernier, le Haut Conseil de la Santé Publique actualisait les repères alimentaires du Programme national nutrition santé pour les enfants de 0 à 36 mois. En voici les principaux points à retenir.



recommandé d'exposer l'enfant à une variété d'aliments et de ne pas limiter à un seul aliment introduit un à la fois, de manière à favoriser l'acceptation de nouveaux produits.

Ce n'est pas tant le nombre d'aliments proposés qui favorise l'acceptation de nouveaux aliments mais plutôt le fait d'en changer tous les jours.

Aliments allergènes

Une fois que la diversification a commencé, il est recommandé d'introduire sans tarder les allergènes alimentaires majeurs tels que les produits laitiers, l'œuf et l'arachide, que l'enfant soit à risque d'allergie (du fait de son histoire familiale) ou non.

Les matières grasses

Évitez les produits trop sucrés, trop salés et transformés dans la mesure du possible.

De la naissance à 4-6 mois : alimentation exclusivement lactée Il est important de ne donner que du lait pendant les 4 à 6 premiers mois de l'enfant. Le lait maternel ou les préparations infantiles restent la base de l'alimentation de l'enfant pour une quantité minimale de 500 ml/jusqu'à au moins un an.

LA DIVERSIFICATION ALIMENTAIRE Entre 4 mois (révolus) et 6 mois (révolus)

Il est préférable de commencer la diversification alimentaire pas avant 4 mois révolus ni après 6 mois révolus. Les types d'aliments à introduire sont :

- Les produits laitiers (sans sucres ajoutés, et à faible teneur en sel)
- Les fruits et les légumes (de saison et en morceaux plutôt qu'en jus)

- Les pommes de terre
- Les produits céréaliers (essentiel à la satiété, associé à des légumes et des matières grasses, le gluten peut être introduit dès le début)
- Les légumes secs,
- Les viandes et les poissons (à consommer très cuits)
- Les œufs cuits (seulement cuit : ¼ entre 6 et 12 mois, 1/3 de 1 à 2 ans, puis ½ de 2 à 3 ans)
- Les matières grasses végétales ou animales (crues)
- Éviter les produits trop sucrés, trop salés et les produits transformés (charcuterie, boissons...)

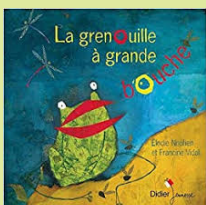
Les groupes alimentaires peuvent être introduits sans ordre ou rythme particulier. Il est

Au fur et à mesure que la consommation de lait diminue, les matières grasses doivent être apportées par l'alimentation solide. Il faut en ajouter dans les préparations maisons, mais il est également recommandé d'en incorporer dans les petits pots du commerce lorsqu'ils ne contiennent pas de matières grasses ajoutées.

ENTRE 8 ET 10 MOIS : DES TEXTURES DIFFÉRENTES

Il est important d'accompagner l'enfant vers une alimentation avec des textures variées en

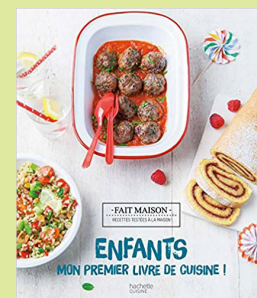
A LIRE



La grenouille à grande
Francine Vidal &
Élodie Nouhen,
Éd. Didier Jeunesse



Je veux des pâtes
Stéphanie Blake, École
des loisirs



*Mon premier
livre de cuisine*
Thomas Feller,
Hachette cuisine



adaptant la taille et la dureté des morceaux aux capacités de l'enfant. La fenêtre d'introduction des aliments texturés se situe entre 8 et 10 mois (et dans tous les cas avant 12 mois) de manière à accompagner au mieux l'enfant vers une mastication normale.

ENTRE 5 ET 18 MOIS : À LA DÉCOUVERTE D'UN MAXIMUM D'ALIMENTS

La période comprise entre 5 et 18 mois semble être une fenêtre favorable pour faire découvrir à l'enfant un maximum d'aliments, en particulier des légumes qui sont souvent les aliments les moins bien acceptés lorsque l'enfant est plus âgé.



PETITS CONSEILS SUPPLÉMENTAIRES

A partir de l'âge de 12 mois, les repas doivent devenir rythmés : petit déjeuner, déjeuner, goûter et dîner. Écarter toutes tentations entre les repas, lui permettra de savourer encore mieux le moment venu.

Il est essentiel de respecter les signaux de faim et de rassasiement des enfants dès leur plus jeune âge. Cela leur permet de développer leurs capacités de s'autoréguler. De même, laisser l'enfant se servir lui permet de gérer sa consommation sans avoir à forcer la consommation par la suite. Le repas doit être un moment calme, conviviale et d'échanges. Essayer d'écarter les sources de distractions possibles (TV, smartphone, jouets...)

LA DIVERSIFICATION MENÉE PAR L'ENFANT



LAISSER L'ENFANT MANGER TOUT SEUL

Au départ, l'enfant ne va pas réussir à attraper ce qu'il y a dans son assiette. Et c'est tout à fait normal. Mais très rapidement, il saura se saisir des aliments. Puis, il va acquérir les compétences et les connaissances pour savoir combien de temps il doit mastiquer tel aliment, comment il doit le déglutir... Grâce à ses diverses explorations, il va récolter un grand nombre de données qu'il sera tout à fait en mesure d'exploiter.

COMMENT ÇA SE PASSE ?

La DME peut être mise en place à partir de 6 mois, pas avant. Pourquoi ? Parce que l'enfant doit déglutir des morceaux. Il est donc essentiel qu'il sache se tenir bien assis. On installe donc l'enfant dans une chaise, le dos bien droit. Dans tous les cas, le professionnel qui est à ses côtés doit être très attentif. Le bébé doit toujours être sous surveillance quand il mange.

Sachez aussi que la DME est fatigante entre l'exploration, la mastication d'aliments solides, la digestion... Il est donc bien de pratiquer la DME au déjeuner au début, puis au goûter 15 jours après si bébé se débrouille bien.

ET POUR CEUX QUI N'ONT PAS DE DENTS ?

Quand on pense « morceaux », on pense rapidement « dents ». Mais les bébés n'ont pas besoin d'en avoir pour commencer la DME. D'ailleurs, le fait d'écraser fortement les gencives renforcerait l'implantation des dents dans la mâchoire. Les molaires sont les dents qui arrivent tardivement (entre 12-18 mois). Donc pas besoin d'attendre qu'ils en aient pour mâcher !

LÂCHER-PRISE SUR LES QUANTITÉS

Oui, les petits vont manger de plus petites quantités que leurs camarades qui prennent des purées, mais ils boiront plus de lait. Leurs besoins sont donc amplement comblés par le lait.

DME : L'IMPORTANCE DU GOÛT ET DES TEXTURES

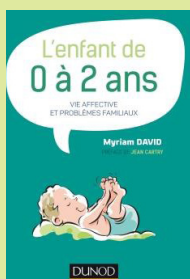
Contrairement à ceux qui mangent des purées dans lesquelles plusieurs légumes sont souvent mélangés, en DME, l'enfant goûte les aliments un à un. Il découvre aussi différentes textures : le granuleux, le lisse, le fondant, le croquant...

DÉMARCHE RÉFLÉCHIE ENTRE PARENTS ET PROFESSIONNELS

Si les parents ne le font pas à la maison, il ne sera pas possible de le faire en crèche ou chez l'assistante maternelle. L'enfant est en effet habitué à déglutir du lisse (purée) chez lui et ferait la même chose avec des morceaux, ce qui pourrait l'amener à faire « une fausse route ».

L'important c'est d'être à l'aise avec cette pratique, d'en échanger avec la famille et rester très attentif lors des repas.

• SOURCE : WWW.LESPRODELAPETITEENFANCE.FR



L'enfant de
0 à 2 ans
Myriam David
Dunod

COMPTINES

JE FAIS LE TOUR DE MA MAISON



Je fais le tour de ma maison
(Faire le tour de son visage avec son index)

Je ferme les fenêtres
(Plier ses oreilles avec ses mains)

Je ferme les volets
(Fermer les paupières avec ses mains)

Je descends les escaliers
(Faire glisser son index le long de son nez)

Je ferme la porte
(Mettre son doigt devant la bouche fermée)

Je donne un tour de clé
(Tourner son nez entre ses doigts)



ACTIVITÉ

DES BONHOMMES DE NEIGE QUI DÉRAPENT

MATÉRIEL :

Une feuille cartonnée noire, de la peinture blanche, des outils de peinture ou juste les mains, une blouse, des feuilles de couleurs, des ciseaux, de la colle

1. Laisser l'enfant peindre avec la peinture blanche comme il le souhaite sur la feuille noire.
2. Découper dans les feuilles de couleurs : deux branches pour les bras, une carotte pour le nez, deux yeux, une écharpe et un chapeau
3. Une fois que l'enfant a terminé, proposez-lui de coller les parties du bonhomme de neige un peu partout sur la feuille
4. Oups, un bonhomme de neige tout chamboulé est apparu

Une activité qui peut se répéter indéfiniment et donner un résultat toujours différent

SOURCE : HUMEURSCREATIVES.COM



SIÛNE

On fait le mouvement de manger en pointant la main avec les doigts joints vers la bouche, deux fois.



RECETTES

DE JOLIS OURS

INGRÉDIENTS

- DU PAIN DE MIE
- DU CAMEL, DU CHOCOLAT OU DE LA CONFITURE
- DES BRETZELS
- DES SMARTIES
- 1 ŒUF

LES ÉTAPES

- Couper des tranches de pain de mie à l'aide d'un emporte-pièce.
- Les tartiner de caramel, chocolat, confiture ou autre gourmandise.
- Former un sandwich
- Ajouter deux bretzels pour les oreilles.
- Il ne reste plus qu'à déposer deux pépites de chocolat pour les yeux et un Smarties pour former le nez.



SOUPE AU KIRI

INGRÉDIENTS

2 pommes de terre, 1 carotte, 1 poireau, 1 Kiri, 1 cube de bouillon de légumes

LES ÉTAPES

- Eplucher les légumes et les couper grossièrement en morceaux.
- Plonger les morceaux dans une casserole d'eau froide, avec 1 cube de bouillon ; ne pas saler
- Laisser cuire jusqu'à ce que les légumes soient relativement tendres (environ 20 min après le début de la cuisson).
- Mixer les légumes avec l'eau de cuisson et ajouter le Kiri.



ACTIVITÉ

AU SON DES ALIMENTS

MATÉRIEL

Différents aliments durs (riz, légumineuses sèches de toutes sortes, noyaux de fruits tel celui d'un avocat ou autres). + contenants en plastique transparent. + images des différents aliments choisis. + 1 appareil photo jetable avec développement inclus (disponibles dans les pharmacies) ou appareil photo numérique et papier d'impression pour imprimantes domestiques si l'équipement est disponible.

LES ÉTAPES

- Prendre des photographies des différents aliments choisis ou trouver des images les représentant, puis remplir les contenants en plastique avec ceux-ci de sorte à fabriquer des instruments de musique (maracas, tambourines, etc.).
- Utiliser une des photos des aliments pour identifier chacun des contenants.
- Afficher les autres photos au mur à une hauteur accessible aux enfants dans un espace réservé à l'activité.
- Laisser les enfants jouer avec les instruments de musique
- Discuter avec les enfants autour des aliments utilisés (les connaissent-ils ? En ont-ils déjà mangé ? Quel goût ça a ? la couleur , la forme)
- Associé l'image avec l'instrument de musique correspondant.

Ce jeu invite l'enfant à associer les images des divers aliments au jeu sonore de l'instrument qu'il aura entre les mains. Il permet des échanges verbaux et aussi de nommer les aliments.

On peut compléter cette activité en proposant à l'enfant de jouer avec différents aliments en plastique (dinettes)

On peut aussi mettre à la disposition des enfants des petits livres illustrant divers aliments





ESPACES-JEUX



BRÉAL-SOUS-MONTFORT

Salle Cramoux
Tous les mardis et **jeudis**, de 9h30 à 11h30
sur inscription

MAXENT

Des séances d'éveil musical seront proposées à compter du mois d'avril.

PLÉLAN-LE-GRAND

Salle des 3-6 ans à La Canopée
Tous les mardis et vendredis, de 9h30 à 11h30
sur inscription

PAIMPONT

Les assistant.e.s maternel.le.s et les parents qui le souhaitent peuvent s'inscrire aux espaces-jeux de Plélan-le-Grand.

SAINT-THURIAL

Salle petite enfance, parking de l'école publique
Le mardi, de **9h30 à 11h30**
sur inscription

TREFFENDEL

Salle polyvalente
Le jeudi de 9h30 à 11h30
Sur inscription



CARNET ROSE

Raïssa Savary, eductarice de jeunes enfants au RPAM et au LAEP a accueilli un petit garçon, Isaiah, le 21 octobre. A l'issue de son congé maternité, Raïssa prendra un congé parental, pour profiter de ses enfants. C'est Maëlig Pouluais qui la remplacera jusqu'en août 2022.

Mathilde, auxiliaire de crèche au multi-accueil communautaire La Cabane attend un heureux événement pour avril 2021, elle est actuellement remplacée par Carole Poulaud.



agenda

N'oubliez pas de réserver vos places (tél, mail, doodle) aux différentes activités et événements et à nous retourner les documents joints lorsqu'il y en a. Cet agenda est bien entendu soumis à l'évolution de la crise sanitaire.

MATINÉE D'ÉCHANGES

Matinée d'échange sur le thème de « l'accueil de l'enfant handicapé » :

La communication avec la famille : comment communiquer, le rôle du professionnel petite enfance.

L'accueil de l'enfant à besoins particuliers : comment préparer un accueil, quels sont les préalables, quels outils ?

animée par l'association Merlinpinpin. Un temps d'échange dédié aux professionnels, les enfants sont pris en charge par l'équipe du Rpm.

Jeudi 15 avril, 9h15>11h15, salle polyvalente de Treffendel. Inscription obligatoire au RPAM avant le 10 avril soit par mail ou téléphone (maximum 10 personnes)



SOIRÉE D'ÉCHANGES

Thème : **"L'alimentation du jeune enfant"**. Comment aborder les changements avec les familles, le questionnement sur les repas sans protéines, sans gluten...animé par Gaëlle ANTOINE, diététicienne.

Jeudi 25 mars, 20h>22h, salle Ozégane à Plélan-le-Grand. Également disponible en visioconférence pour les personnes qui ne pourraient pas se déplacer

Grandir en Brocéliande est une publication de la Communauté de communes de Brocéliande
1, rue des Korrigans, 35380 Plélan-le-Grand.
Tel : 02 99 06 84 45.

Site Internet : www.cc-broceliande.bzh
E-mail : coordination-pe@cc-broceliande.bzh
Directeur de la publication : Bernard Ethoré.
Responsables de la rédaction : service communication, Relais Parents Assistants Maternels, multi-accueil
Maquette : Hélène Lebrun - helene@commedesimages.net
Crédits photos : Communauté de communes de Brocéliande, Unsplash, Armada Production, Freepik
Reproduction totale ou partielle interdite sans autorisation.



Brocéliande
Communauté de Communes
Conquérants d'Avenir